



PLAPPEVILLE

Élaboration d'un projet urbain à vocation d'habitat sur le secteur

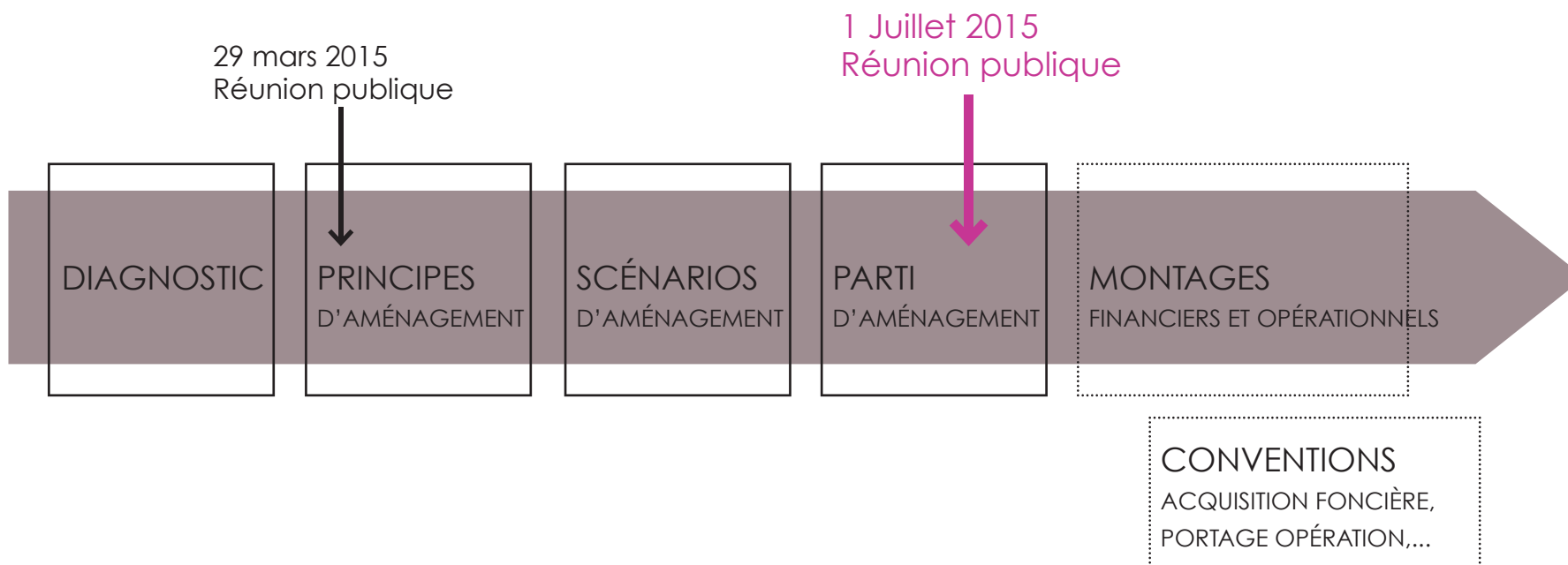
LE VIEUX PUIITS

RÉUNION PUBLIQUE DE PRÉSENTATION
01 JUILLET 2015

- Un diagnostic présenté et partagé avec les habitants qui a fait état de préoccupations récurrentes :

- > Respecter l'identité du village
- > Prendre en compte l'environnement
- > Respecter le milieu hydrologique
- > Prendre en compte la question des accès et du stationnement
- > Limiter les nuisances aux riverains

- Un projet d'aménagement présenté aujourd'hui



Respecter l'identité du village
Diversifier les manières d'habiter

UN PARCOURS DE LOGEMENTS POUR UNE
MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

Dans le projet



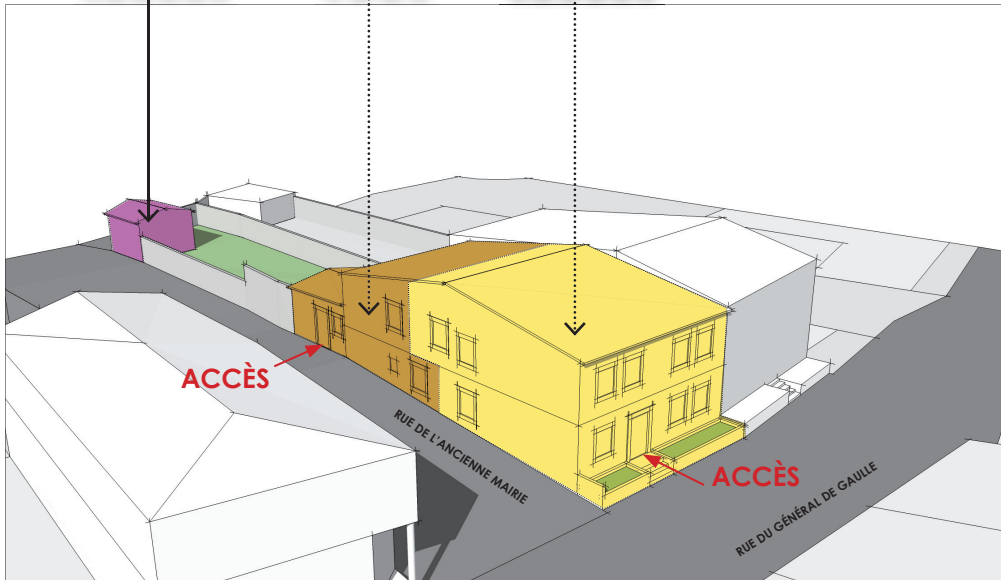
LA MAISON UNIFAMILIALE



LA MAISON JUMELÉE

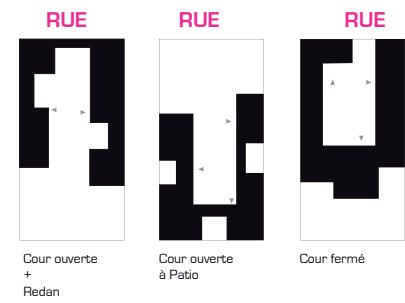


LA MAISON SUPERPOSÉE

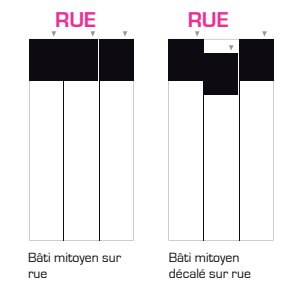


1 VOLUME COMPACTE > DES PROGRAMMES QUI ÉVOLUENT

MAISON BOURGEOISE
HABITAT SUR COUR



MAISON VIGNERONNE
HABITAT MITOYEN

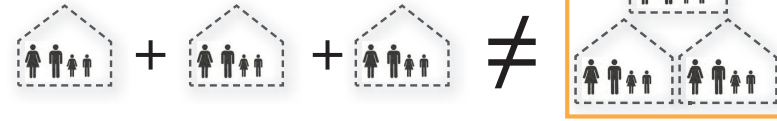


Respecter l'identité du village
Inventer un habitat rural contemporain

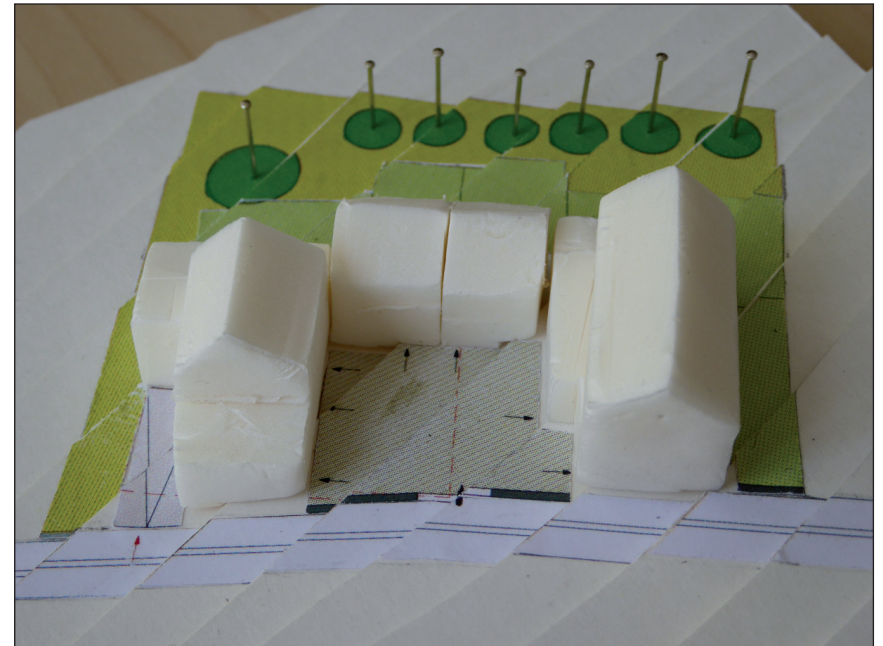
Dans le projet



Comment construire 45 logements ?
Le théorème de Plappeville



UN ACCÈS INDIVIDUALISÉ À SON LOGEMENT
UNE TERRASSE ET/OU UN JARDIN PAR LOGEMENT
UN VERGER, UN SENTIER, UN POTAGER,... UNE PRAIRIE À PROXIMITÉ



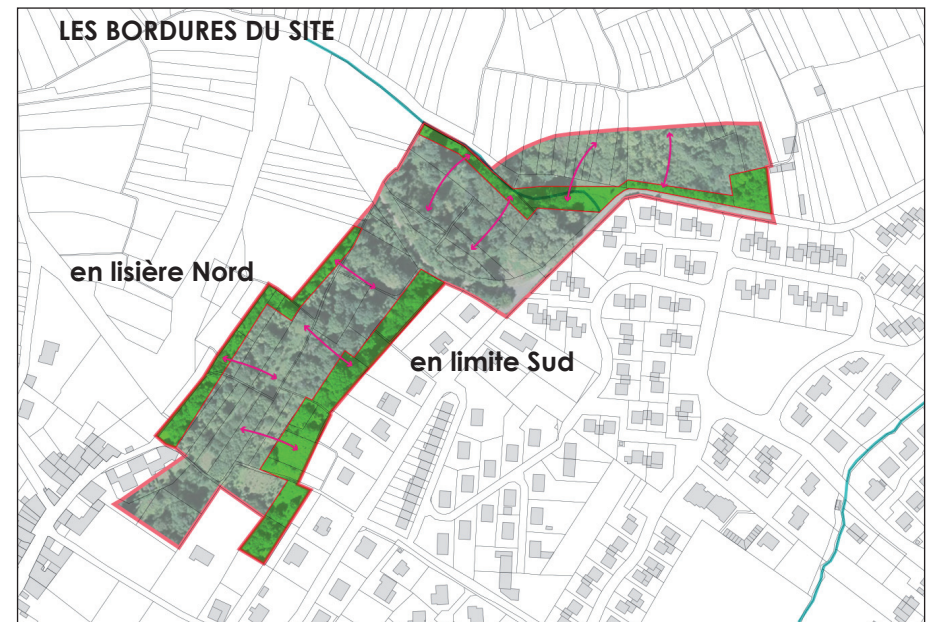
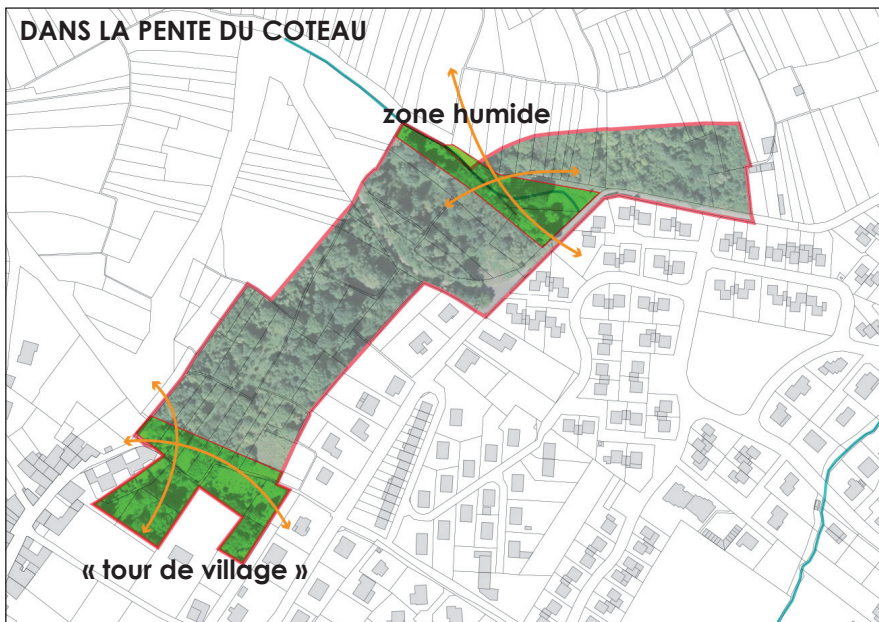
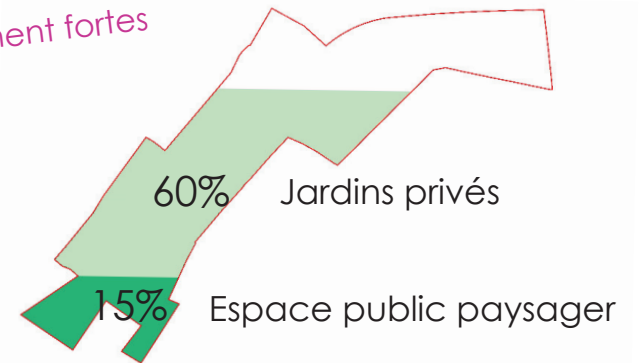
Prendre en compte l'environnement
Pour une gestion durable des milieux naturels

Dans le projet

LES RÉSERVES DE PAYSAGE

bandes végétales lisibles et volontairement fortes

LE PAYSAGE = UN BIEN COMMUN AU SERVICE DES ÉCO-SYSTÈMES
LE PAYSAGE = UNE VALEUR RECONNUE ET APPRÉCIÉE
LE PAYSAGE ≠ RÉSERVE FONCIÈRE À L'URBANISATION



Prendre en compte l'environnement
Pour renforcer la pratique du site

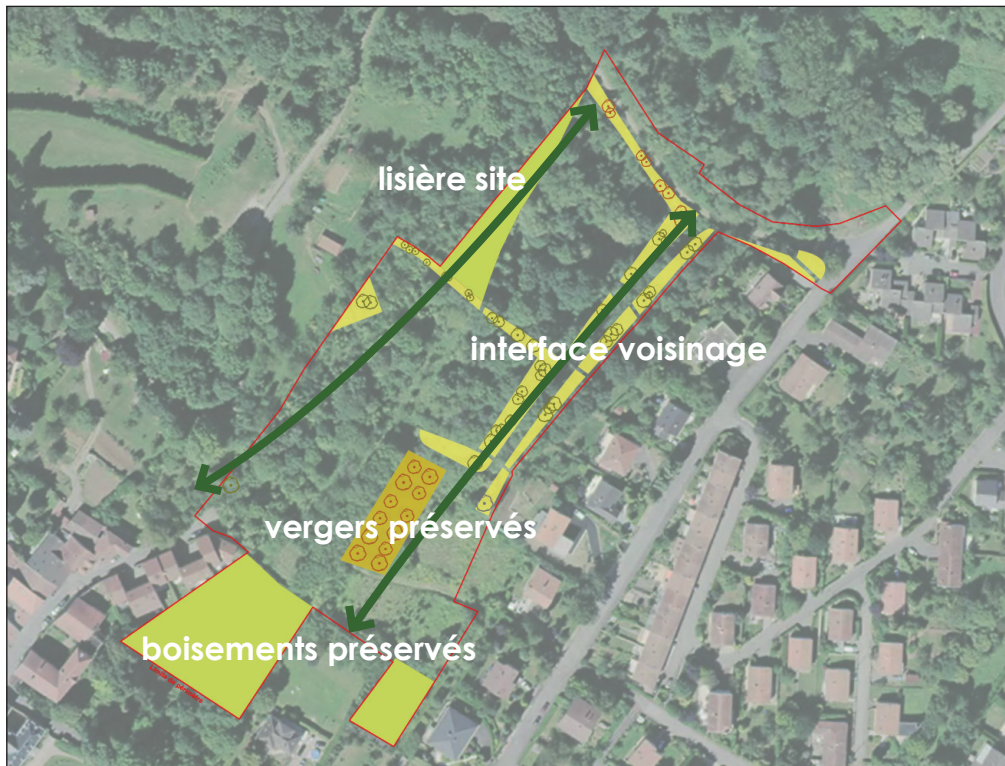
Dans le projet



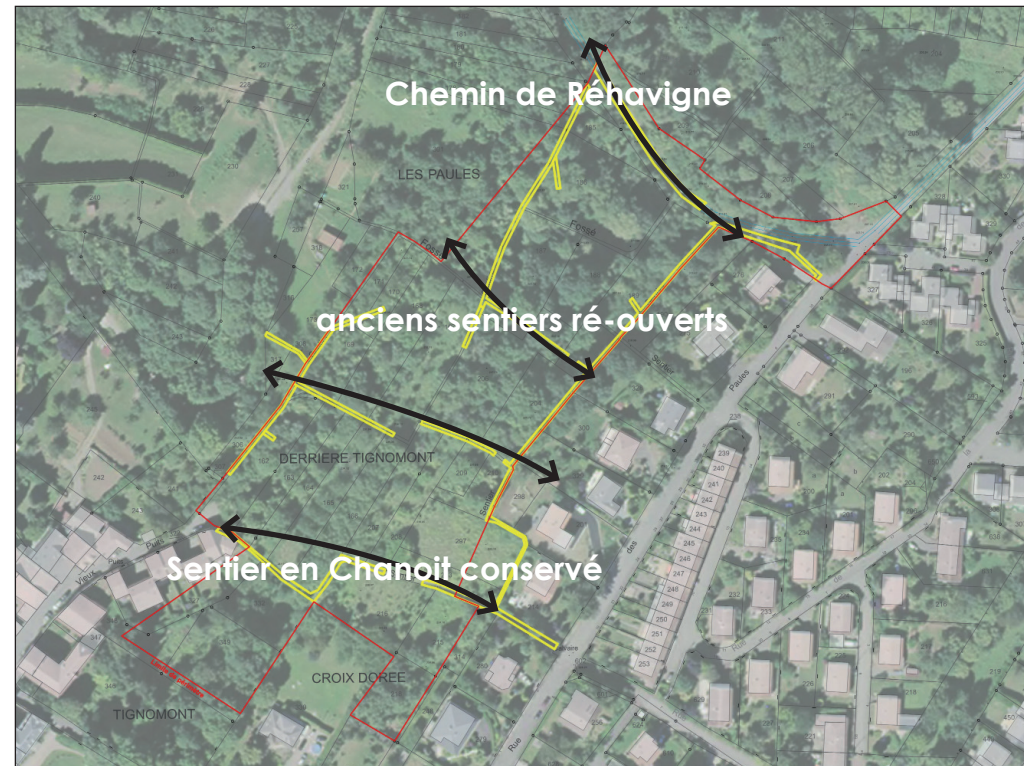
LE PAYSAGE,
ENTRE PATRIMOINE ET USAGES CONTEMPORAINS
ACCESSIBLE POUR TOUS



VERGERS ET BOISEMENTS INTÉGRÉS DANS
LA TRAME DES ESPACES PUBLICS



CHEMINS ET SENTIERS CONSERVÉS
ET RÉ-OUVERTS



Respecter le milieu hydrologique
Prendre en compte les ruissellements

Dans le projet

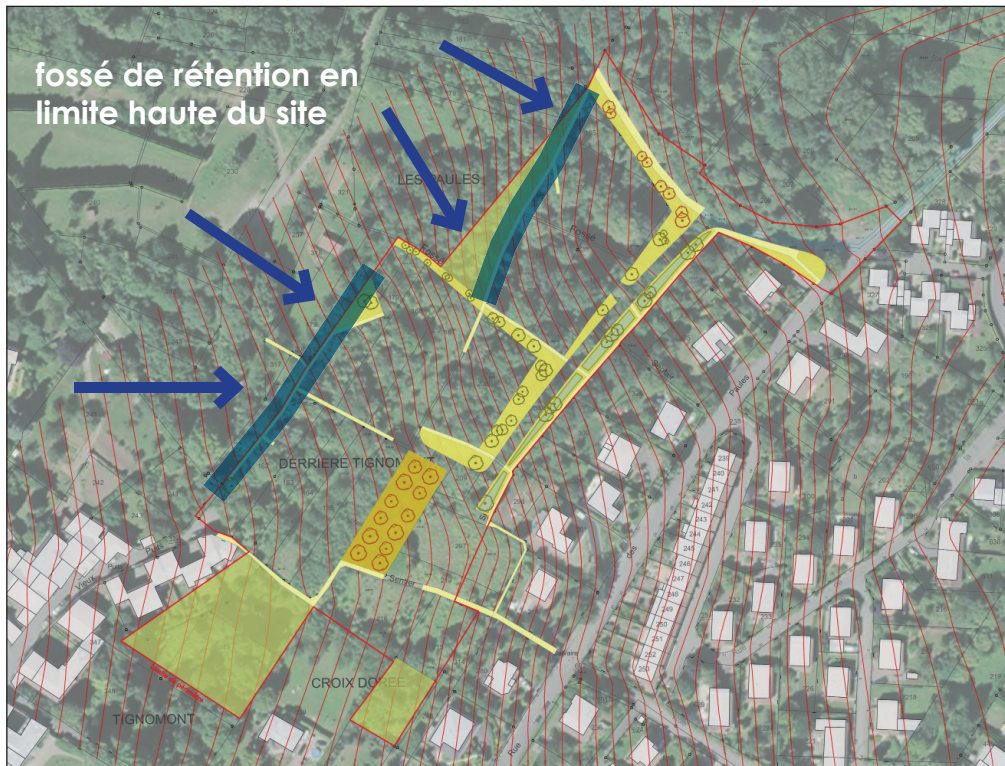


DONNER À VOIR LES CHEMINS DE L'EAU
LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS
RALENTIR LES RUISSELLEMENTS

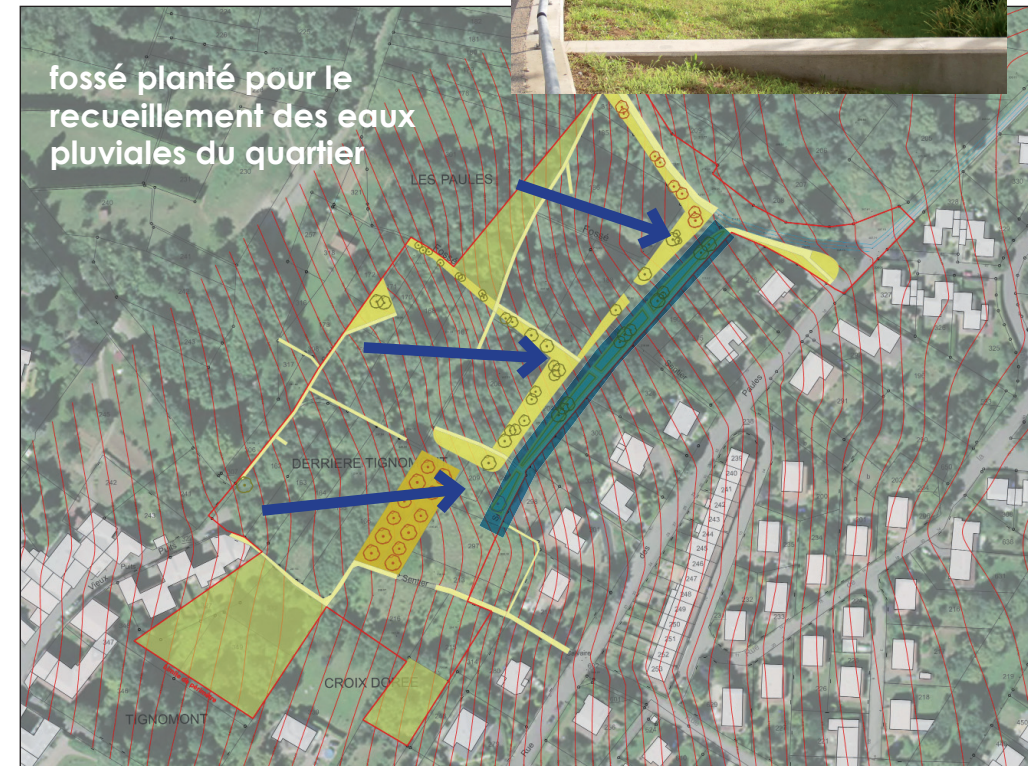
noue paysagère



EN AMONT DU SITE



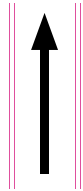
DANS LE QUARTIER



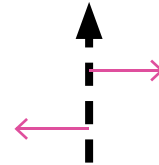
Prendre en compte les accès
 Pour développer de nouvelles dessertes

Dans le projet

LA PENTE DÉTERMINE LES POTENTIELS
 D'ACCÈS ET DE DESSERTE



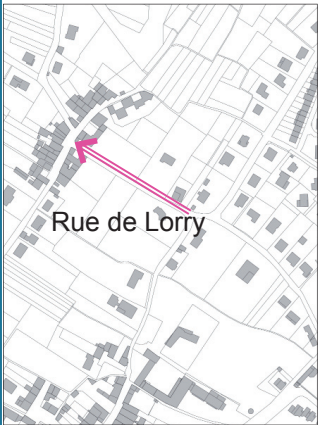
LA RUE MONTANTE



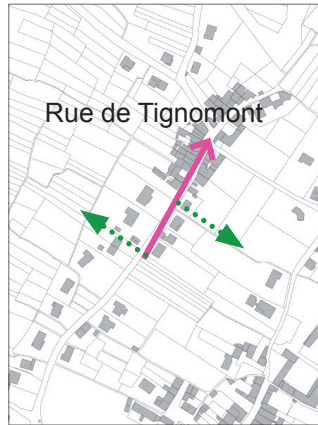
LA RUE DE VILLAGE



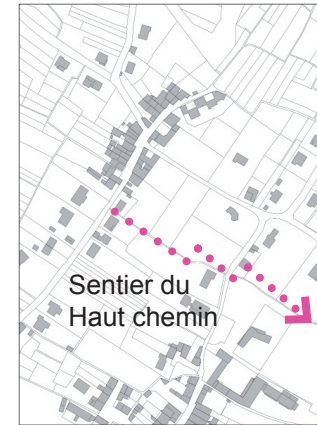
LE SENTIER



Mise en scène du relief
 Forte présence végétale
 Relier les quartiers



Articuler - ouvrir - desservir
 Espace partagé
 Fédérer les usages



Lieux plus intimes
 Vues préservées
 Traverser le paysage - couper

Prendre en compte les accès Pour réguler la circulation dans le quartier

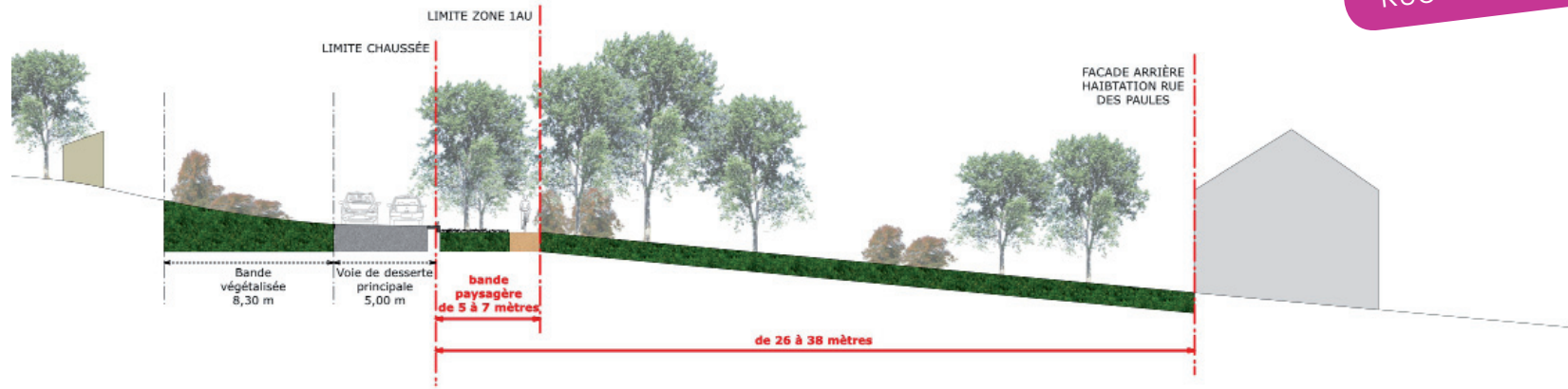
Dans le projet

UNE VOIE D'ACCÈS PRINCIPALE EN BORDURE DE SITE
DES VOIES SECONDAIRES POUR DESSERVIR LES LOGEMENTS



Limiter les nuisances aux riverains Une épaisseur de paysage en limite de zone

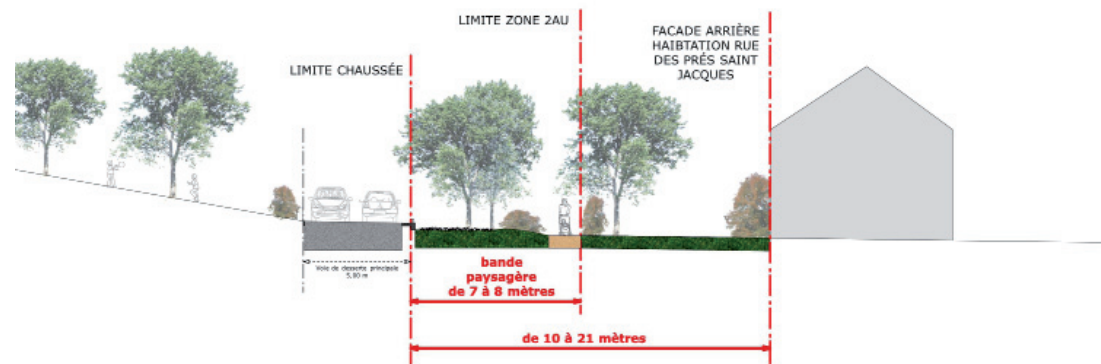
Rue des Paules



Dans le projet →

DISTANCE MINIMALE FAÇADE CÔTÉ JARDIN À VOIE NOUVELLE : 26 MÈTRES
ÉPAISSEUR MINIMALE BANDE PAYSAGÈRE : 5 MÈTRES

Lotissement Prés St Jacques

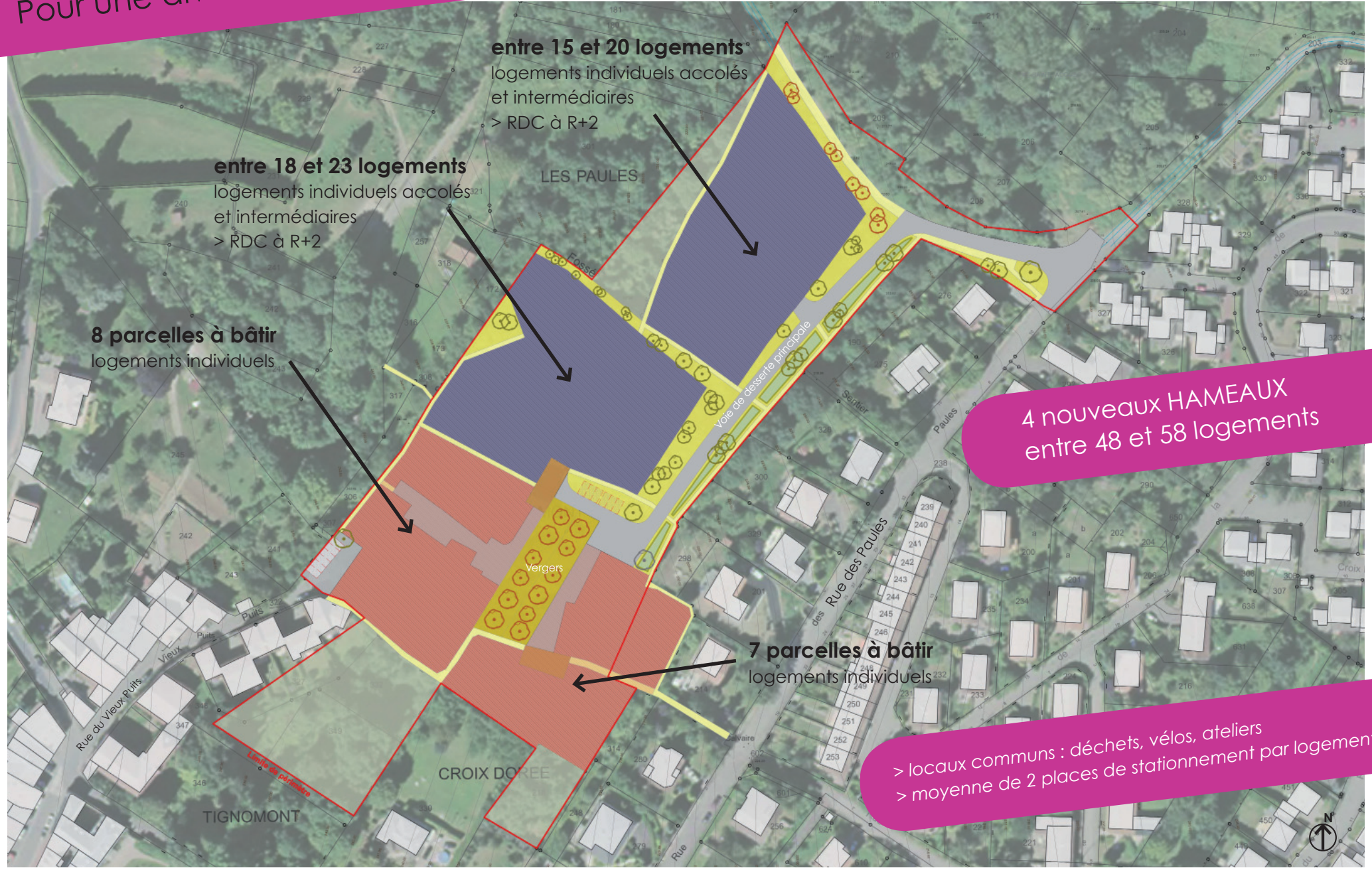


Dans le projet →

DISTANCE MINIMALE FAÇADE CÔTÉ JARDIN À VOIE NOUVELLE : 10 MÈTRES
ÉPAISSEUR MINIMALE BANDE PAYSAGÈRE 7 MÈTRES

Hypothèse programmatique

Pour une diversité des types de logements



Références types de logements



logements individuels



logements individuels groupés



logements intermédiaires